

Une version amendée de ce texte est parue sous forme de Tribune dans l'édition du Monde du 19 juillet 2020

La comptabilité : Enjeu d'une transition écologique exigeante et opérationnelle

Auteurs : Clément FEGER, Harold LEVREL & Alexandre RAMBAUD, Responsables scientifiques de la [chaire partenariale « Comptabilité écologique »](#)

La crise sanitaire actuelle accélère les débats sur la nécessité d'une transition écologique. Or, directement située au cœur de nos modes d'organisations, la comptabilité apparaît comme un des outils les plus pertinents et stratégiques pour l'opérationnaliser et la normaliser.

Nos modèles économiques actuels se fondent sur un contrat social et un modèle de croissance qui reposent sur une relation instrumentale à la nature, conduisant à un non-respect d'objectifs de conservation des écosystèmes définis scientifiquement et collectivement (e.g. [loi sur l'eau](#), [sur les espèces protégées](#), et [engagements sur les émissions de GES](#)). Ce non-respect se traduit finalement par une accumulation de dettes vis-à-vis de l'environnement et ainsi [une augmentation des risques pour nos sociétés](#), notamment sanitaires.

C'est cette dette que les systèmes comptables doivent dès maintenant intégrer. Estimer cette dette n'est pas techniquement compliqué : il s'agit du coût des actions à réaliser, par des pays et des organisations, pour atteindre ces objectifs écologiques - et non de l'évaluation monétaire des bénéfices fournis par des entités naturelles qui perpétuent un rapport instrumental à la nature.

Pour mettre en œuvre cela, il faut dès lors une véritable révolution comptable pour *rendre compte* d'un [nouveau contrat naturel](#), et pour *devenir comptables* de nos actions vis-à-vis de la nature. Et cela, de manière conjointe et articulée, à trois échelles d'organisations collectives : celle des nations, des entreprises et des écosystèmes.

Redéfinir la richesse des nations

La comptabilité nationale est apparue au tournant des années 1930 pour aider les Etats à surmonter la crise économique qui sévissait à l'époque et réguler un système marchand hors de contrôle. Aujourd'hui la crise est devenue écologique et la comptabilité de la richesse à l'échelle des Nations doit être réinventée. C'est ce qui a poussé la France à adopter de [nouveaux indicateurs de richesse](#) pour guider l'action publique et à développer le concept de [coûts écologiques non payés](#) (CENP) qu'un pays dans son ensemble génère via différentes formes de production et de consommation. L'inscription de ces CENP dans les comptes nationaux permettrait d'évaluer comment les secteurs institutionnels (ménages, administrations publiques, sociétés financières et non financières), peuvent être comptables de cette dette vis-à-vis de la nature, et prétendre ainsi à certains avantages fiscaux. Ceci exige également une innovation majeure : la création d'un nouveau secteur institutionnel dédié aux entités naturelles.

Redéfinir les performances des entreprises

Au niveau des entreprises, privées et publiques, les systèmes comptables constituent [leur langage structurel](#) et la base d'analyse de leurs performances. Les normes comptables, par ailleurs, fondent un droit, non unifié, mais qui est un des seuls effectifs et acceptés de manière internationale. L'intégration des enjeux écologiques dans ces comptabilités et leur normalisation est donc centrale. Et c'est au cœur des bilans et comptes de résultats qu'il faut intégrer ces dettes écologiques, à partir des coûts budgétés correspondants, à même de réorienter durablement les modèles d'affaires et l'analyse de leurs performances. Il s'agit notamment d'étendre la première d'entre elles, la solvabilité, à ces enjeux : c'est à la comptabilité de montrer en quoi une entreprise est solvable écologiquement ou non, conditionnant en retour la crédibilité de sa rentabilité au regard des exigences de la transition écologique. Dans ce but, est développé le [modèle CARE](#), théorie et méthode comptables structurant cette approche d'intégration.

Redéfinir les responsabilités au niveau des écosystèmes

Enfin, des innovations comptables sont indispensables à l'échelle des écosystèmes, là où les interdépendances entre organisations et entités naturelles sont appréhendables. En construisant sur les outils et référentiels proposés par l'écologie scientifique, de [telles comptabilités](#) doivent fournir des bases partagées par les acteurs publics et privés pour évaluer les performances écologiques collectivement visées. Elles peuvent ainsi servir de support pour négocier les responsabilités, les efforts/coûts et les contributions de chacun pour la réduction des pollutions diffuses dans une rivière donnée, la gestion durable d'un massif forestier, ou encore la restauration d'une continuité écologique. Par exemple, les outils et procédures tels qu'ils sont déployés au niveau des écosystèmes aquatiques, et négociés entre les acteurs de l'eau au sein des comités de bassin, offrent un contexte propice à l'expérimentation de ces nouvelles comptabilités écosystémiques.

Ces comptabilités innovantes sont déjà expérimentées et font [l'objet de recherches et de développements actifs](#). En outre, la France est en bonne position pour avoir une avance décisive sur ces questions. A nous donc de faire en sorte que cette crise permette l'émergence réelle de cette révolution comptable.